

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction départementale des finances publiques du GARD – Service local du domaine**

**AVENANT N° 1 AU BAIL RELATIF AU DROIT DE CHASSE**

**EN DATE DU 19 OCTOBRE 2020**

**SUR LE DOMAINE PUBLIC MILITAIRE DU CAMP DES GARRIGUES**

L'an deux mille vingt-cinq, le

Par-devant nous, Préfet du département du GARD, agissant en qualité d'Officier Public,

**Entre les soussignés :**

L'ÉTAT, représenté par le Préfet du Gard, pour le Préfet et par délégation, l'administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales dont les bureaux sont à NÎMES, 67 rue Salomon Reinach, agissant en exécution des articles L 4111-2 et R 4111-8 du Code général de la propriété des personnes publiques et en vertu de la délégation de signature donnée par Monsieur le Préfet du département du Gard, aux termes d'un arrêté en date du 16 septembre 2024 portant le n° 30-2024-09-16-00001 et de l'arrêté de subdélégation du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

– Assisté de Monsieur Steve CARLETON, commandant de la Base de Défense de Nîmes Laudun Larzac, dont les bureaux sont situés route de Saint-Gilles – BP 49100 – 30972 Nîmes Cedex 9, intervenant aux présentes en qualité de représentant du ministère des Armées,

**d'une part,**

Et

Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Anastasie agissant en qualités et autorisé aux fins des présentes par décision du Conseil municipal en date du 17 septembre 2025, dont un extrait sera annexé aux présentes,

**d'autre part,**

**Il est convenu :**

ARTICLE 1 : La durée du bail de chasse consenti par l'État est prorogée **jusqu'au 31 décembre 2025**.

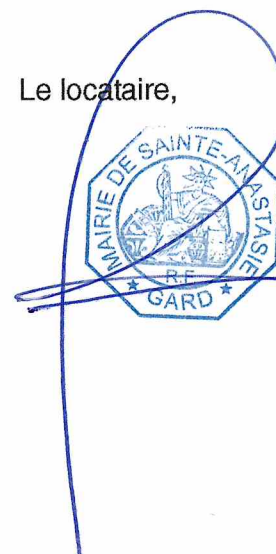
ARTICLE 2 : Toutes les autres clauses et conditions demeurent en vigueur.

Fait à NÎMES, le

Pour l'État bailleur,  
par délégation,  
l'administratrice des finances publiques adjointe,  
responsable de la division Missions Domaniales

Christelle BRUNET

Le locataire,



Le général de brigade  
Steve CARLETON  
commandant de la Base de Défense  
de Nîmes Laudun Larzac

Le Préfet,